



# PROGRAMME DE FORMATION



## Technicien(ne) d'Assistance Informatique

**Titre Professionnel TAI, niveau 4, inscrit au RNCP**

TP-00476

Code NFS 326r - Assistance informatique,  
maintenance de logiciels et réseaux

Code(s) ROME : I1401 Maintenance informatique et  
bureautique

**Millésime  
2023**

**Eligible CPF**

Document mis à jour le 01/06/2023

## Public visé

---

Salariés d'entreprise, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi

## Prérequis & Conditions d'admission

---

- Age recommandé 21 ans minimum,
- Entretien individuel et test de positionnement

## Conditions d'accès à la formation :

### Délai d'accès à la formation

---

2 à 6 mois selon financement et situation professionnelle

### Modalités des tests de sélection

---

30 min d'entretien de motivation.

20 min de tests techniques (sous forme de QCM)

Pour être admis à la formation, l'avis du chargé de formation doit être favorable, selon les tests et entretien effectués.

### Objectifs opérationnels de la formation

---

Formation certifiante avec passage du Titre Professionnel de « Technicien(ne) d'Assistance en Informatique » (TAI). Titre de niveau 4 (Bac), inscrit au RNCP, délivré par un jury de professionnels.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs
- Mettre en service des équipements numériques
- Intervenir sur les éléments de l'infrastructure

## Possibilité de validation partielle par Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

### INDICATEURS EN 2022



95% Taux de satisfaction



100% Taux de réussite au Titre Professionnel



83% Taux de retour à l'emploi

Tarif TTC\* : 16820 euros

Tarif préférentiel pour les demandeurs d'emploi : 8500 euros

*\*organisme non assujetti à la TVA*

## Séquences

CCP1  
Assister ou dépanner  
les utilisateurs

Traiter un incident dans un centre de services et assurer le suivi du parc

Assister à l'utilisation des ressources collaboratives et bureautiques

Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement numérique

CCP2  
Mettre en service des  
équipements  
numériques

Installer, déployer et personnaliser un poste utilisateur

Intervenir sur les composants matériels d'un ordinateur fixe ou mobile

Contribuer à la sécurité d'un équipement numérique et ses données

CCP3  
Intervenir sur les  
éléments de  
l'infrastructure

Installer et configurer les équipements et services

Intervenir sur un réseau sécurisé

Intervenir sur un annuaire Active Directory

STAGE

## Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée totale de la formation : 810 heures (23 semaines)

- 630 heures en présentiel en centre de formation (18 semaines)
- 175 heures de stage en entreprise (5 semaines)

### **Les examens sont prévus sur une durée de 5h00.**

La formation est organisée en continu. Tests de positionnement prévus en amont de l'entrée en formation.

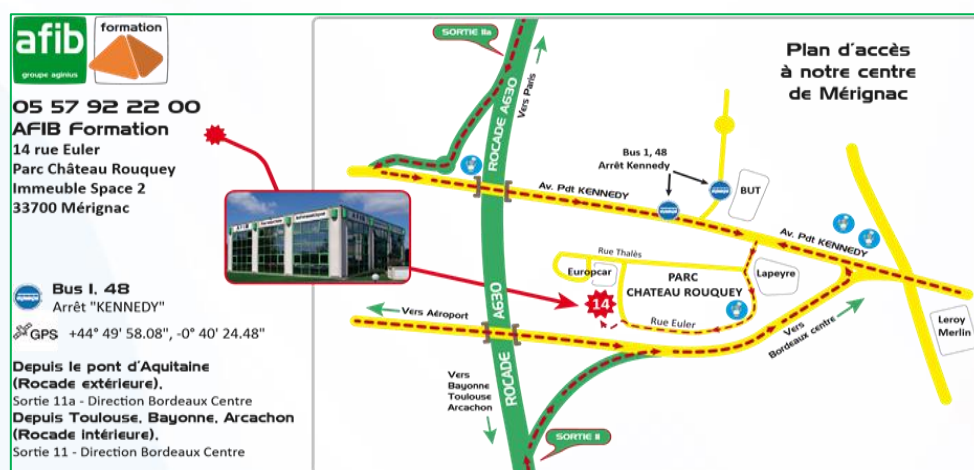
Les horaires journaliers : Du lundi au vendredi : 09h-12h30 / 13h30-17h

## Durée de l'action de formation

CCP 1	CCP 2	CCP 3
• 203 heures	•203 heures	•224 heures

## Lieu de la formation :

- AFIB2 - IFPA  
Parc Château Rouquey – Immeuble Space II  
14 rue Euler – 33700 Mérignac  
Tel : 05.57.59.85.30  
Mail : [contact@ifpa-ecole.com](mailto:contact@ifpa-ecole.com)  
Notre site internet : [www.ifpa.pro](http://www.ifpa.pro)



AFIB2 - IFPA

Parc Château Rouquey - Immeuble SPACE II  
14 rue Euler 33700 MÉRIGNAC

☎ 05 57 59 85 30 📠 05 57 92 22 01 - ✉ [contact@ifpa-ecole.com](mailto:contact@ifpa-ecole.com)

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 €uros - R.C.S. B 384 369 369 00010

Agrément : 72330402333 - CODE APE 804 C

## Accueil des personnes en situation de handicap

---

### La prise en compte du handicap

Contact handicap : Justine RAVAUD – RRH groupe AFIB

Structure adaptée

- Place de parking dédiée
- Salle de cours et commodités au rez-de-chaussée

### Notre démarche d'inclusion

Contactez-nous avant le début de votre formation pour que nous puissions vous orienter efficacement et vous accueillir dans les meilleures conditions.

L'accès à nos locaux et le poste de travail seront aménagés en fonction de vos besoins en compensation.

Nous faisons appel, si nécessaire, à des traducteurs en langage des signes.

Nous travaillons avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement du handicap afin de faciliter votre formation.

Notre parking dispose d'un emplacement réservé ainsi que d'une rampe d'accès au bâtiment.

AFIB2 - IFPA

Parc Château Rouquey - Immeuble SPACE II  
14 rue Euler 33700 MÉRIGNAC

☎ 05 57 59 85 30 📠 05 57 92 22 01 - ✉ contact@ifpa-ecole.com  
S.A.R.L. au capital de 7 622,45 €uros - R.C.S. B 384 369 369 00010

Agrément : 72330402333 - CODE APE 804 C

### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Dans le respect des procédures de l'entreprise et de sa politique de sécurité, le technicien d'assistance en informatique prend en compte les sollicitations des utilisateurs, résout les incidents et traite les demandes de service, configure et met en service des équipements numériques, intervient sur les réseaux numériques et les solutions hébergées dans le cloud. Il assiste et dépanne les utilisateurs de ces équipements.

Le technicien d'assistance en informatique est le point d'accès aux équipes informatiques pour des utilisateurs et il communique avec eux à distance ou en direct. Il est à l'écoute de l'utilisateur, l'interroge et reformule si nécessaire les observations afin de recueillir les informations nécessaires à la qualification du problème et assure la résolution quand c'est possible. Il adapte son vocabulaire, ses explications et son élocution à l'utilisateur et prend en compte d'éventuelles situations de handicap. Selon le contexte, il sensibilise l'utilisateur aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

Dans toutes ses activités, le technicien d'assistance en informatique applique une démarche structurée de résolution de problèmes et utilise systématiquement des tests pour s'assurer du bon résultat de l'intervention.

Il recherche des informations dans des notices techniques, y compris en anglais (niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)). Il utilise des bases de connaissances qui sont à sa disposition en interne ou sur le WEB (recherche Google, documentation éditeur ...).

A partir d'une demande d'intervention, le technicien d'assistance en informatique crée un ticket d'incident et qualifie la demande en fonction de son impact et de son urgence. Il traite la demande à distance ou sur site, et, le cas échéant, escalade la demande. A partir du logiciel de gestion de parc, il inventorie les matériels informatiques, en assure la maintenance préventive et met à jour le système de gestion de parc.

Afin d'établir un diagnostic concernant un dysfonctionnement matériel ou logiciel, il utilise les outils de tests adéquats, résout le dysfonctionnement, s'assure du fonctionnement matériel et logiciel, ou propose une solution adaptée.

Le technicien d'assistance en informatique installe, configure ou fait évoluer les équipements numériques et leurs périphériques afin d'adapter le poste de travail aux besoins de l'utilisateur. Dans le cadre d'une opération planifiée ou à la demande d'un utilisateur, il installe un système d'exploitation ou déploie un master et vérifie le bon fonctionnement de l'installation. Il met à jour et personnalise l'environnement système de l'utilisateur. Le technicien d'assistance en informatique identifie et choisit le matériel et les composants en fonction de la demande de l'utilisateur ; il ajoute ou échange des composants, vérifie leur bon fonctionnement afin que le poste de travail soit opérationnel. Il veille à la sécurité physique des matériels, assure la mise à jour des outils de sécurité et contribue à la confidentialité des données d'un équipement numérique.

Le technicien d'assistance en informatique intervient sur un équipement réseau ou un service de réseau d'une entreprise, au niveau physique et au niveau logique. Il veille à maintenir la continuité du service et respecte les délais prévus dans le contrat de services.

Il installe et paramètre un équipement réseau et configure les services réseaux dans le respect des procédures et du plan d'adressage existant. Le technicien d'assistance en informatique paramètre le pare-feu des postes utilisateur. Il configure la connexion VPN de l'utilisateur afin qu'il puisse accéder au réseau de l'entreprise. Il configure et sécurise un réseau sans-fil conformément à l'architecture du réseau existant afin d'étendre le réseau. Lors d'une opération planifiée et en tenant compte du domaine Active Directory existant, le technicien d'assistance en informatique intègre un poste de travail ou une imprimante au domaine. Il crée ou supprime un compte d'utilisateur et attribue ou modifie les droits d'accès aux ressources partagées.

L'emploi s'exerce au sein du centre de services d'une entreprise de services du numérique (ESN), d'une entreprise, d'une administration ou d'une collectivité territoriale.

Le technicien d'assistance en informatique est tenu au respect des délais et des durées d'intervention.

Concernant le respect des engagements de service pris vis-à-vis des utilisateurs. Le technicien gère ses priorités en fonction de la criticité et des engagements de services qui sont pris.

Il peut effectuer des astreintes. Il travaille en équipe, sous la responsabilité du responsable technique ou du superviseur du centre de services.

Ses principaux interlocuteurs sont le responsable technique, le superviseur du centre de services, le personnel de l'entreprise ou du service à l'origine de la demande d'intervention et les utilisateurs.

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Tous les secteurs d'activités sont concernés

- ESN.
- DSI.
- PME/PMI/TPE.
- Collectivité territoriale ou service public.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Technicien d'assistance en informatique.

Technicien de maintenance en informatique.

Technicien de déploiement.

Technicien d'assistance en clientèle.

Technicien Helpdesk.

Technicien assistance utilisateur.

Technicien support.

## Suite de parcours

---

Suite à l'obtention du titre professionnel Technicien d'Assistance Informatique niveau 4 (BAC), vous pouvez ensuite vous positionner sur une formation niveau 5 (Bac+2).

## Moyens et méthodes pédagogiques mis en œuvre

---

AFIB2 - IFPA

Parc Château Rouquey - Immeuble SPACE II

14 rue Euler 33700 MÉRIGNAC

☎ 05 57 59 85 30 📠 05 57 92 22 01 - ✉ contact@ifpa-ecole.com

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 €uros - R.C.S. B 384 369 369 00010

Agrément : 72330402333 - CODE APE 804 C



## Méthodes pédagogiques

- Méthode Expositive : 40%,
- Méthode Active : manipulation 30%, ; mises en situation 30%

## Techniques pédagogiques

- Séances en présentiel en salle de formation
- Mises en situations : jeux de rôles et cas pratiques
- Exercices individuels et en sous-groupes

## Supports pédagogiques

- Paper-Board
- Tableau blanc
- Rétro-projecteur
- Ordinateurs (mis à disposition d'un ordinateur par apprenant) avec connexion internet
- Supports de cours et d'exercices remis par le formateur

## Formateurs intervenants et qualité des formateurs

---

**Benoît REYNAUD**, *formateur référent*, technicien supérieur systèmes et réseaux. il intervient sur la totalité du cursus.

**Christophe BONNEAU**, formateur référent, administrateur systèmes certifié depuis plus de 20 ans et formateur depuis 15 ans, il intervient sur la partie « Réseaux » et « Active Directory ».

**Gilles SEBAN**, ingénieur, développeur et administrateur systèmes et réseau depuis plus de 20 ans, il intervient sur la partie « LINUX ».

**Lionel MOINEAU**, formateur permanent AFIB, intervient sur la partie bureautique.

**Vincent DELALANDE**, formateur professionnel d'adultes et coordinateur pédagogique, intervient sur la TRE, présentation DP et passage du Titre.

AFIB2 - IFPA

Parc Château Rouquey - Immeuble SPACE II  
14 rue Euler 33700 MÉRIGNAC

☎ 05 57 59 85 30 📠 05 57 92 22 01 - ✉ contact@ifpa-ecole.com  
S.A.R.L. au capital de 7 622,45 €uros - R.C.S. B 384 369 369 00010

Agrément : 72330402333 - CODE APE 804 C



### L'évaluation formative en cours de formation

Deux Evaluations en Cours de Formation (ECF) sont prévues :

- Une évaluation en milieu de formation regroupant : l'activité 1 du REAC « Assister ou dépanner les utilisateurs » et l'activité 2 du REAC « Mettre en service des équipements numériques »
- Une évaluation en fin de formation relative à l'activité 3 du REAC « Intervenir sur les éléments de l'infrastructure » et dans laquelle est incluse une partie Titre Blanc.

#### - Outils d'évaluation

Différentes méthodes d'évaluation des acquis existent. Chaque formateur est libre de mettre en place les méthodes et les outils pédagogiques qu'il estime les mieux adaptés aux stagiaires. Les plus utilisés sont :

- QCM
- Travaux Pratiques (TP)
- Mises en situations

### L'évaluation sommative (Référentiels utilisés : RC & REAC TAI)

Cette évaluation intervient en fin de formation par le passage du Titre Professionnel de Technicien d'Assistance en Informatique.

L'ensemble des 3 modules permet d'accéder au Titre Professionnel TAI.

Pour l'accès au Titre Professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu en formation, les compétences sont évaluées au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

### L'évaluation de la satisfaction des apprenants

Un bilan intermédiaire individuel est réalisé à mi-parcours lors d'un entretien avec le chargé de formation.

Des questionnaires de satisfaction sont transmis aux apprenants pour évaluer leur satisfaction à chaque fin de formation, sur les thématiques suivantes : les objectifs et le contenu de la formation les conditions matérielles et logistiques de la formation, les compétences techniques et pédagogiques des formateurs, et le déroulement de la formation.

6 mois après la fin de formation, un formulaire de retour de l'emploi est envoyé par mail aux anciens stagiaires.